

# **Ordonnance Souveraine n° 1.414 du 23 novembre 2007 rendant exécutoire le Protocole additionnel à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, adopté à Strasbourg le 9 novembre 1995**

---

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Ordonnance Souveraine
<i>Date du texte</i>	23 novembre 2007
<i>Publication</i>	<a href="#">Journal de Monaco du 28 décembre 2007</a> <sup>[1 p.3]</sup>
<i>Thématiques</i>	Europe ; Relations transfrontalières ; Frontières, espaces

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/2007/11-23-1.414@2007.12.29>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu la Constitution ;

Nos instruments de ratification au Protocole additionnel à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, adopté à Strasbourg le 9 novembre 1995, ayant été déposés le 18 septembre 2007 auprès du Secrétariat Général du Conseil de l'Europe, ledit Protocole recevra sa pleine et entière exécution à compter du 19 décembre 2007, date de son entrée en vigueur à l'égard de Monaco.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 28 décembre 2007

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2007/Journal-7840>